



PICARDIE NATURE

30 novembre 2015

COP 21, dérèglement climatique, changement global les constats et les enjeux



Dossier de Presse

Contact Presse > Patrick Thiery
Président de Picardie Nature
Tel. 06.19.07.94.02

www.picardie-nature.org



Sommaire :

	p 2
Communiqué de Presse	p 3
L'association Picardie nature	p 4
Pour un accord universel sur le climat	p 5
Qu'est-ce que la COP 21	p 5
Le GIEC	p 7
La coalition climat 21	p 9
Chacun peut être acteur, en France et dans notre région	p 10
Les constats et les propositions de France nature Environnement	p 11
Constats et pistes d'actions en Picardie	p 12
La biodiversité picarde face au dérèglement climatique et au changement global	p 13



Infos événement

COP 21, dérèglement climatique, changement global : en France, en région, les constats et les enjeux

La Conférence de Paris de 2015 sur le changement climatique
a lieu du 30 novembre au 11 décembre 2015

Contact Presse > Patrick Thiery

Président de Picardie Nature

Tel. 06.19.07.94.02

Communiqué de presse Picardie Nature : p 2

Communiqué de Presse

Le coup de projecteur donné cette semaine sur la COP 21 a le mérite d'apporter un éclairage, une fois de plus, sur les rapports du GIEC, les tensions et les souffrances prévisibles de nombreux peuples si les dirigeants de la planète tergiversent encore et ne prennent pas leurs responsabilités.

Pour l'association régionale Picardie Nature, il ne faut pas seulement attendre que les solutions viennent des grands accords internationaux, même si ceux-ci traduiront l'émergence d'une conscience planétaire qui fait tant défaut.

À toutes les échelles des territoires, avec des institutions démocratiques et la participation des citoyens nous pouvons contribuer à la construction d'un modèle de société plus sobre, plus juste qui n'émettra pas plus de gaz à effet de serre que la quantité pouvant être stockée annuellement à la surface de la planète.

Cela passe par des solutions locales, régionales, issues des territoires et de leurs habitants, pensées par la société civile et relayées par une forte volonté politique.

Cela passe par une diffusion des données dont nous disposons dans quelques secteurs clés d'activités fortement émettrices de GES pour permettre à chacun de comprendre et de s'appropriier les politiques régionales qui devront être menées sur le long terme.

www.picardie-nature.org

L'association Picardie Nature

Qui sommes-nous ?

Picardie Nature est une association loi 1901 gérée par un groupe de citoyens décidés à œuvrer ensemble pour la conservation de la biodiversité (flore et faune sauvage) et plus largement pour la préservation de notre environnement en Picardie.

En toute indépendance des pouvoirs politiques et économiques, les membres de Picardie Nature unissent leurs efforts pour agir concrètement en surveillant des espèces menacées, en soignant les animaux sauvages blessés, en faisant respecter les lois sur la protection de la nature, en participant à l'information et à l'éducation du public. Picardie Nature inscrit résolument son action dans la défense de l'intérêt général au profit des générations actuelles et futures.

Picardie Nature : plus de 40 ans de combats pour la protection de la biodiversité. Notre association, créée en 1970, est membre de France Nature Environnement et agréée par les Ministères de l'écologie et du Développement durable et de l'Éducation Nationale. Picardie Nature compte plus de 700 adhérents.

L'objet de l'association (article 3 de nos statuts)

- > **Œuvrer** à la préservation de l'environnement.
- > **Œuvrer** à la conservation de la biodiversité (flore et faune sauvage, en particulier les vertébrés) par tous moyens légaux : proposition et mise en œuvre de mesures visant à protéger les individus (sauvetage de couvées, gestion de centre de soins aux animaux sauvages...) et les espèces (mesure de gestion, interventions auprès des élus et autres responsables...).
- > **Contribuer** à l'éducation populaire en matière d'étude et de protection de la nature et des oiseaux sauvages et de sauvegarde et d'aménagement rationnel de l'environnement et des sites.
- > **Mener** toutes actions et interventions pour faire respecter les lois et décrets sur les espèces protégées, les périmètres sensibles, la protection de la nature, l'urbanisme, dans le cadre de la législation en vigueur.
- > **Réaliser** des études, des recherches, des enquêtes sur la flore et la faune sauvage, en particulier les vertébrés.

Pour un accord universel sur le climat

La France va accueillir et présider la 21^e Conférence des parties de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques de 2015 (COP21/CMP11), aussi appelée « Paris 2015 », du 30 novembre au 11 décembre 2015.

C'est une échéance cruciale, puisqu'elle doit aboutir à un nouvel accord international sur le climat, applicable à tous les pays, dans l'objectif de maintenir le réchauffement mondial en deçà de 2°C.

Dans la lignée de la dernière conférence au Pérou, la France peut donc jouer un rôle de premier ordre sur le plan international, pour rapprocher les points de vue et faciliter la recherche d'un consensus au sein des Nations unies et aussi au sein de l'Union européenne, qui occupe une place importante dans les négociations sur le climat.

La proposition de la France repose sur quatre piliers :

- des contributions nationales,
- un instrument juridique international,
- un accord en matière de financement
- et un agenda de solutions.

Qu'est-ce que la COP21?

La Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques a été adoptée au cours du sommet de la Terre de Rio de Janeiro en 1992. Elle est entrée en vigueur en 1994 et a été ratifiée par 196 «parties» prenantes à la Convention.

Cette Convention-cadre est une convention universelle de principe, qui reconnaît l'existence d'un changement climatique **d'origine humaine** et **donne aux pays industrialisés le primat de la responsabilité pour lutter contre ce phénomène.**

La Conférence des parties (COP), composée de tous les États « parties », constitue l'organe suprême de la Convention. Elle se réunit chaque année lors de conférences mondiales où sont prises des décisions pour respecter les objectifs de lutte contre les changements climatiques. Les décisions sont prises à l'unanimité ou par consensus. La COP, qui se tiendra à Paris, sera la 21^e d'où le nom de « COP21 ».

Que Faire ?

La Convention-Cadre des Nations Unies :

La Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques met en place un cadre global de l'effort intergouvernemental pour faire face au défi posé par les changements climatiques. Elle reconnaît que le système climatique est une ressource partagée dont la stabilité peut être affectée par les émissions industrielles de CO₂ ainsi que les autres gaz à effet de serre.

Selon la Convention, les gouvernements:

- rassemblent et diffusent les informations sur les gaz à effet de serre, sur les différentes politiques nationales et sur les meilleures mises en pratiques;
- mettent en oeuvre les stratégies nationales pour faire face aux émissions de gaz à effet de serre et s'adapter aux impacts prévus, y compris la mise à disposition de soutien financier et technologique aux pays en voie de développement;
- coopèrent pour se préparer à l'adaptation aux impacts des changements climatiques.

Pourquoi plusieurs protocoles ?

La négociation du Protocole de Kyoto et de son règlement

Lorsqu'ils adoptèrent la Convention, les gouvernements savaient que leurs engagements ne seraient pas suffisants pour sérieusement faire face aux changements climatiques. A COP 1 (Berlin, mars/avril 1995), dans une décision connue sous le nom de Mandat de Berlin, les Parties entamèrent un cycle de négociations en vue de décider des engagements plus solides et plus détaillés pour les pays industrialisés. Après deux années et demie d'intenses négociations, le Protocole de Kyoto fut adopté à COP 3 à Kyoto au Japon, en décembre 1997.

Cependant, la complexité des négociations laissa un nombre considérable de points à régler et ce, même après l'adoption du Protocole de Kyoto. Le Protocole a défini les lignes principales des mécanismes de respect des engagements. Mais, il n'a, par exemple, pas étayé les importantes règles pour les rendre opérationnels. De plus seulement 84 pays signèrent le Protocole.

Les dispositions du Protocole de Kyoto

Le Protocole de Kyoto partage le même objectif que la Convention, de même que ses principes et institutions, mais renforce de manière significative la Convention.

Cependant, seules les Parties à la Convention qui sont également devenues Parties au Protocole (par ratification, acceptation, approbation ou accession), sont tenues par les engagements du Protocole à savoir des objectifs individuels, légalement contraignants, de réduction ou de limitation de leurs émissions de gaz à effet de serre. **Ces objectifs constituaient une réduction totale d'émissions de gaz à effet de serre d'au moins 5% par rapport aux niveaux de 1990 durant la période d'engagement 2008-2012**

Les risques dus au changement pour l'humanité :

Le changement climatique est déjà à l'œuvre et déjà des milliers de personnes dans le monde en sont victimes. Le réchauffement climatique est responsable de 300.000 morts par an et coûte 90 milliards d'euros chaque année, selon un rapport publié par le Forum humanitaire mondial en 2009. Selon ce rapport, vers 2030, les morts dues au réchauffement atteindront près d'un million par an pour un coût de 300 milliards de dollars.

Le rapport intitulé « Global Risks 2013 » (Rapport 2013 sur les menaces mondiales), publié par le Forum économique mondial, expose les résultats d'une enquête à laquelle ont participé plus de 1 000 experts interrogés sur l'évolution de 50 menaces d'envergure planétaire au cours des dix prochaines années. Ce rapport mentionne l'accroissement des émissions de gaz à effet de serre comme l'un des cinq principaux risques auxquels l'économie mondiale fait face et considère le dérèglement du climat comme un facteur qui multiplie et aggrave toutes les autres menaces.

Le GIEC

Le GIEC (Groupe Intergouvernemental d'Experts sur l'évolution du Climat) dans son dernier rapport publié en 2014 confirme les risques qu'induisent les dérèglements climatiques.

Il énumère 5 motifs de risques :

« 1) Certains systèmes uniques et menacés, y compris des écosystèmes et des cultures, sont déjà mis en danger par le changement. Une augmentation de la température moyenne globale de 1°C aurait pour effet d'accroître le nombre de ces systèmes exposés à des conséquences graves.

2) Les risques de phénomènes météorologiques extrêmes liés au changement climatique —par exemple, vagues de chaleur, précipitations extrêmes et inondations des zones côtières — atteignent déjà un niveau modéré et atteindraient un niveau élevé avec une augmentation supplémentaire de la température moyenne globale de 1°C.

Les risques liés à certains types d'événements extrêmes (par exemple, chaleur extrême) augmentent encore sous l'effet de températures plus élevées.

3) Les risques ne sont pas répartis uniformément et sont généralement plus grands pour les populations et les collectivités défavorisées de tous les pays, quel que soit leur niveau de développement.

Selon les baisses projetées des rendements des cultures et de l'approvisionnement en eau à l'échelle régionale, un réchauffement supplémentaire de plus de 2 °C de la température moyenne globale entraînerait un risque élevé d'incidences inégalement réparties.

4) Les risques d'incidences mondiales cumulées d'un réchauffement compris entre 1 et 2 °C de la température moyenne globale sont jugés modérés; ils concernent à la fois la diversité biologique de la planète et l'économie mondiale.

Un réchauffement supplémentaire d'environ 3 °C pose des risques élevés se traduisant par une perte considérable de biodiversité et la disparition des biens et services écosystémiques qu'elle suppose.

5) Avec l'augmentation du réchauffement, certains systèmes physiques ou écosystèmes courent le risque de subir des changements soudains et irréversibles. Les risques d'atteindre ce genre de seuil ou de point de basculement deviennent modérés lorsque le réchauffement supplémentaire varie de 0 à 1 °C. Les risques augmentent d'une manière disproportionnée avec une hausse supplémentaire de la température globale moyenne de 1 à 2 °C, et deviennent élevés au-dessus de 3 °C à cause de la possibilité d'une élévation importante et irréversible du niveau des océans due à la fonte des glaciers polaires. Un réchauffement soutenu dépassant un certain seuil entraînerait une disparition quasi complète de l'inlandsis groenlandais d'ici un millénaire ou plus, et provoquerait une élévation du niveau moyen des océans atteignant jusqu'à 7 mètres. »

Le GIEC indique encore concernant les moyens de subsistance et la pauvreté:

« Tout au long du XXI^e siècle, les incidences du changement climatique devraient ralentir la croissance économique, entraver les efforts de lutte contre la pauvreté, continuer d'éroder la sécurité alimentaire, entretenir les poches de pauvreté existantes et en créer de nouvelles, ce dernier effet étant particulièrement marqué dans les zones urbaines et dans les «points chauds de la faim»

Le Giec a fait un important travail concernant les recommandations aux décideurs afin de donner les principes d'une adaptation efficace.

3 exemples pour illustrer ce travail:

Services: Filets de protection sociale; banques alimentaires et distribution des excédents; services municipaux, y compris l'eau et l'assainissement; programmes de vaccination; services de santé publique essentiels; services médicaux d'urgence améliorés.

Politiques: Décisions et mesures politiques, sociales, culturelles et écologiques conformes aux besoins de réduction de la vulnérabilité et des risques et d'appui à l'adaptation, à l'atténuation et au développement durable.

Personnels: Théories, croyances, valeurs et visions du monde individuelles et collectives influant sur les réactions face au changement climatique. »

Donc voilà des exemples qui montrent que nous avons encore les cartes en main.

Mais le grand écueil de cette conférence, Paris Climat 2015 hormis le fait que limiter le réchauffement à 2°C semble déjà hors de portée, et que ce sont les pays les plus puissants qui décident selon des intérêts, leurs intérêts qui ne sont pas forcément ceux de l'ensemble de l'humanité.

Il apparaît clairement, que ce soit pour les mesures pour lutter contre le changement climatique ou pour l'adaptation à celui-ci, qu'il faille changer nos modes de production, de consommation, causes de ce changement climatique. Que nous devons donc individuellement et collectivement modifier nos façons de vivre pour sortir de la dualité homme/nature de façon volontaire si nous voulons éviter des crises bien plus graves qui nous toucherons tous à un moment.

Nous n'en sommes d'ailleurs plus à parler des générations futures. Nous devons nous préparer à ces changements comme par exemple aux flux migratoires climatiques à venir qui pourraient ne pas être une fatalité ou un problème si seulement on les prenait en compte bien en amont !

Il est donc souhaitable, indispensable que chaque citoyen s'engage afin de montrer aux dirigeants présents à la Cop21 qu'il est concerné.

La coalition climat 21

Des initiatives existent comme celle lancée en France par la coalition climat 21 regroupant 130 ONG qui a lancé un appel à mobilisation contre le changement climatique afin de contribuer à un rapport de force favorable à une action climatique ambitieuse et juste, et à la transformation durable des politiques publiques afférentes.

« Le combat face au changement climatique et ses effets sur les conditions de vie de toutes et tous ne commence pas et ne prendra pas fin au Sommet de Paris. Mais l'année 2015 constitue une véritable opportunité pour nous rassembler et affirmer que le monde que nous voulons est à notre portée : un monde à l'abri des ravages du changement climatique, où l'économie est au service des humains et de la planète, permettant à toutes et tous sur tous les territoires de vivre décemment de son travail, de respirer un air sain dans un environnement préservé, et assurant des modèles de développement authentiquement durables pour toutes et tous. »

Chacun peut-être acteur, en France et dans notre région

« La lutte contre les changements climatiques constitue un défi sans précédent pour l'humanité. La conférence Paris climat 2015 se doit d'y répondre. A Paris, les Etats et l'Union Européenne ne pourront plus repousser l'urgence climatique, ils devront s'entendre pour revoir à la hausse les engagements chiffrés de réduction d'émission de gaz à effet de serre (GES) d'ici 2020.

Selon les prévisions du GIEC, Groupe Intergouvernemental d'Expert sur l'évolution du Climat, nous devons à tout prix maintenir la hausse globale des températures sous la barre des 2 °C d'ici 2100*. »

Denez L'HOSTIS
Président de France Nature Environnement

* + 2°C d'ici 2020 (par rapport à 1850) : seuil au-delà duquel les effets du réchauffement seraient incontrôlables

+ 4,8°C d'ici 2100 : hausse des températures si les émissions de GES continuent d'être émises à leur rythme actuel, selon le scénario le plus pessimiste du GIEC

+ 19 cm : augmentation du niveau de la mer observée au cours du siècle dernier. Depuis 1993, cette hausse est estimée à 3,3 mm par an.

Des acteurs à tous les niveaux

N'attendons pas seulement que les solutions viennent des grands accords internationaux, même si ceux-ci traduiraient l'émergence d'une conscience planétaire qui fait tant défaut. A toutes les échelles des territoires, avec des institutions démocratiques et la participation des citoyens nous pouvons contribuer à la construction d'un modèle de société plus sobre, plus juste qui n'émettra pas plus de gaz à effet de serre que la quantité pouvant être stockée annuellement à la surface de la planète.

Cela passera par des solutions locales, régionales, issues des territoires et de leurs habitants, pensées par la société civile et relayées par une forte volonté politique.

Les constats et les propositions de France Nature Environnement

Rénover le parc immobilier de l'Etat

L'Etat est le 1er propriétaire immobilier de France en gestion directe ou déléguée. Le seul parc immobilier des universités représente 18 millions de m² de bâtiments. L'Etat peut s'engager dans l'amélioration de la performance énergétique du parc immobilier public. France Nature Environnement demande un grand plan de rénovation du parc immobilier national.

Appliquer le principe pollueur-payeur dans les transports

Le transport en France est le 1er secteur émetteur de GES : il représente 27,8% des émissions nationales. Pour encourager l'usage de transports plus propres et décarbonés il est nécessaire d'appliquer le principe pollueur-payeur. La Contribution Climat-Energie (CCE) ou « taxe carbone »* part de ce principe. Mais la valeur qu'elle attribue au carbone est trop faible pour provoquer des changements de comportement significatifs tel que le report vers des transports en commun ou des modes de déplacements doux. Pour France nature Environnement, la valeur du carbone doit être revue à la hausse dans la loi de finance 2016 avec un objectif de 60€ la tonne de CO² en 2021.

* La taxe carbone a pour but :

- de décourager les émissions polluantes en faisant payer ceux qui polluent en fonction de leurs émissions
- d'induire une évolution des comportements pour se préparer à la diminution des ressources disponibles.

Certains pays l'ont mis en place en Europe.

Stopper la destruction des zones humides

50% des zones à dominante humide (ZDH) ont été dégradées ou détruites en France métropolitaine entre 1960 et 1990 par l'intensification de l'agriculture, l'urbanisation, les pollutions.

Elles rendent des services écosystémiques irremplaçables et gratuits : telles des éponges, elles reçoivent l'eau, la stockent, l'épurent et la restituent en cas de besoin.

Elles sont des réservoirs de biodiversité, abritant de nombreuses espèces animales et végétales. En France, l'ONEMA estime que 30% des espèces végétales remarquables et menacées vivent dans les milieux humides.

En plus, malgré des émissions de méthane liées à la décomposition des végétaux, elles affichent un bilan carbone très largement positif constituant ainsi l'un des plus importants puits de carbone terrestre avec les forêts.

Mettre en œuvre la transition énergétique

Cela passe par deux leviers d'actions : diminuer la consommation globale d'énergie dans les bâtiments publics et dans les foyers et développer les sources d'énergie alternatives.

Constats et pistes d'actions en Picardie

Quelques données picardes pour cibler les champs d'action (source INSEE) :

La Picardie, région de province la plus émettrice de CO₂ avec près de 0,9 tonne par personne et par an, le Nord Pas de Calais n'est pas loin derrière avec un peu plus de 0,7 tonnes/pers/an. Les régions les moins émettrices : Languedoc-Roussillon, PACA, Corse. Il y a bien une inégalité géographique à prendre en compte

La Picardie est la région de province qui émet le plus de GES par les déplacements routiers domicile/travail ou domicile/études. L'éloignement des pôles urbains et la faiblesse des transports en commun affectent la région.

Un ménage picard sur trois est exposé à la vulnérabilité énergétique, et à une vulnérabilité accrue du fait de l'ancienneté du parc immobilier. La vulnérabilité énergétique s'étend aux déplacements contraints en voiture. Elle évalue également la sensibilité des ménages à l'évolution des dépenses et des coûts de l'énergie.

En France, l'agriculture est la 2ème activité la plus émettrice de GES, après les transports et devant le parc immobilier. L'agriculture est à la fois un des secteurs les plus vulnérables aux impacts des changements climatiques et un contributeur net aux émissions de GES par l'emploi important d'engrais azoté issus de la chimie industrielle.

Selon l'UNIFA (Union des industries des fertilisants) 2 300 000 tonnes d'engrais azotés sont livrées chaque année en France. En 60 ans le recours à ces substances a été multiplié par 5.

Les gaz à effet de serre émis par l'utilisation d'engrais proviennent majoritairement des engrais azotés : non seulement plus de carburant est nécessaire pour les produire, mais ils sont aussi à l'origine des émissions de protoxyde d'azote (NO₂), gaz contribuant 310 fois plus au réchauffement climatique que le gaz carbonique (CO₂) Source : Chambre d'Agriculture de Picardie.

Quelques pistes d'actions en région :

• Transports :

Avec une utilisation trop limitée des transports en commun et des déplacements intrarégionaux fortement émetteurs de CO₂, la Picardie a une marge de manœuvre importante pour améliorer la situation : développer l'utilisation des transports en commun en zone urbaine et péri-urbaine, développer le co-voiturage pour les déplacements domicile/travail et domicile/études, améliorer l'offre et le service des TER, construire le barreau ferroviaire Creil-Roissy.

• Rénovation énergétique de l'habitat

Selon l'INSEE Picardie, une rénovation efficace du parc immobilier ancien sortirait la moitié des ménages picards de la vulnérabilité au logement. En France les logements rénovés dans le cadre du Plan de rénovation Énergétique de l'Habitat économisent en moyenne 38% d'énergie, 39% en Picardie.

Le Service Public de l'Efficacité Énergétique créé par le Conseil Régional de Picardie est une initiative unique en France, dont les objectifs sont d'accompagner les particuliers tout au long de leur démarche de rénovation énergétique, et de qualifier les professionnels de la réhabilitation thermique.

Quelque soient les alternances politiques régionales, ce dispositif ne donnera des résultats que s'il est maintenu sur le long terme, au-delà des échéances électorales.

• L'agriculture :

Que voulons-nous ? Nourrir les français sans générer de pollution de la ressource en eau, d'épidémie d'obésité et d'autres risques pour la santé ? Des fermes-usine comme celle des « 1000 vaches » dans la Somme qui développeront la maïsiculture consommatrice d'engrais, de produits phytosanitaires et d'eau, l'importation de soja génétiquement modifié ? Et ce au détriment du maintien des prairies pourtant préconisé dans le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau en Artois Picardie.

Il est temps de changer de modèle agricole. Le scénario AFTERRRE 2050 propose des pistes de réflexion pour parvenir en 2050 à une utilisation des terres françaises qui permette de répondre aux besoins alimentaires de la population tout en baissant les émissions de gaz à effet de serre et en répondant aux besoins croissants en matière de logement et d'énergie. Pour en savoir plus, http://www.rac-f.org/IMG/pdf/Sce_nario_af-terres2050-web.pdf

la biodiversité picarde face au dérèglement climatique et au changement global

Il faut entendre par changement global le cumul de mécanismes de dégradation des écosystèmes par les activités humaines : réduction des surfaces de milieux naturels de grande valeur écologiques telles que les zones humides + morcellement et disparition des continuités écologiques indispensables au brassage génétique des populations faunistiques et floristiques + pollution et actions des substances biocides (pesticides), etc.

La faune

Les observations accumulées par les naturalistes depuis 30 ans montrent un déplacement vers le Nord de nombreuses espèces et une modification du cycle biologique : des arrivées plus précoces d'oiseaux migrateurs, les premiers chants également plus précoces, des migrations hivernales vers le sud stoppées comme par exemple la Cigogne blanche qui peut hiverner dans notre région désormais.

Les ornithologues de Picardie Nature ont ainsi constatés que les premières observations de coucou gris (*Cuculus canorus*), à son retour d'Afrique étaient plus précoces depuis 1997. En France (source LPO), en 50 ans, la coucou revient 5 jours plus tôt. Est-ce gênant ? Cet oiseau est connu pour parasiter les nids de passereaux insectivores, la femelle pond ainsi un œuf unique après repérage du nid à parasiter. Le problème est que les espèces qu'il parasite habituellement ont un cycle reproducteur avancé de 15 jours du fait du dérèglement climatique. Cet asynchronisme risque d'avoir un impact négatif sur la réussite de la reproduction du coucou gris.

- Depuis 1989, Picardie Nature a mis en place en région le programme national de suivi STOC (Suivi Temporel des Oiseaux Communs). Les résultats mettent en évidence une forte progression des espèces d'influence méditerranéenne, alors que les espèces boréales régressent significativement (-30%). Les espèces qui nichent à des températures maximales moins élevées (septentrionales) présentent un déclin plus marqué que les autres espèces de métropole. Dans un contexte de perte globale d'habitats naturels, le déclin constaté n'est souvent dû qu'en partie au réchauffement climatique. La disparition et la dégradation de certains habitats capitaux pour le maintien de la biodiversité (bocages, prairies alluviales, haies, landes arbustives...) joue aussi un rôle dans le déclin observé.

Ex. : **La Mésange boréale** *Poecile montanus* remonte progressivement vers le nord de l'Europe et son indice STOC accuse une très forte régression (-47%). A l'inverse, des espèces aux affinités nettement méditerranéennes progressent. En France, l'expansion de la Fauvette mélanocéphale vers le nord (jusqu'en Saône-et-Loire, région Toulousaine) en est un exemple patent, comme le font apparaître les premiers résultats de l'Atlas des Oiseaux nicheurs de France.

De même, remontée de **nombreuses espèces d'orthoptères** (*Ruspolia nitidula*, *oecanthus pellucens*, *chorthippus dorsatus*, *sphingonotus caeruleus* etc.), mais aussi de certains reptiles (Couleuvres d'esculape et verte et jaune en Picardie ou dans les régions voisines), libellules, etc. et dont on ne maîtrise pas forcément l'impact sur les espèces indigènes ;

Pour les **insectes** on peut citer le cas des abeilles qui se réveillent au cours de l'hiver ou qui continuent d'être actives assez tardivement (jusqu'à mi novembre cette année par exemple). Elles continuent de dépenser de

l'énergie pour survivre alors qu'en novembre et au cours de l'hiver, il n'y a plus vraiment de fleurs à butiner. Et c'est ainsi qu'elles sont fragilisées, pour ensuite mourir et tout l'esaim avec.

La flore

En Picardie les données sont recueillies et traitées par le Conservatoire Botanique National de Bailleul – antenne Picardie. Globalement, on assiste, pour le moment, à un enrichissement de la Picardie en espèces thermophiles sub-méditerranéennes. Et donc à un relatif enrichissement en biodiversité végétale.

Comme pour la faune, des espèces à fort mobilité « remontent » vers le nord. Comme pour la faune, il s'agit surtout d'espèces qui transitent par les airs, ou par l'eau (mer et eaux douces). Et comme pour la faune, de nombreuses espèces méridionales d'autres continents s'installent et prolifèrent grâce notamment aux augmentations de températures..

En parallèle à ces apparitions/extensions d'aire, nous ne pouvons pas prouver que depuis l'augmentation des températures moyennes des années 1970-80, des espèces qui étaient chez nous en limite sud sont remontées vers le nord ou ont disparu de la région.

Le bilan comptable semble donc globalement positif à l'échelle régionale : a priori il y aurait plus d'espèces végétales qui apparaissent que d'espèces qui disparaissent du fait du changement climatique depuis 40 ans. Comme pour la faune. On peut toutefois lister des effets négatifs certains des changements climatiques, qui affectent la flore et les habitats. ils concernent surtout les zones humides (en particulier les tourbières) et les forêts :

- **Les sécheresses récurrentes** (1976, 2003, 2006...) qui assèchent les tourbières, générant une disparition de la tourbe en surface.

Les sécheresses génèrent une forte augmentation des pompages agricoles, qui abaissent encore plus le niveau des nappes de la craie, renforçant l'assèchement des tourbières : de nombreuses plantes des tourbières régressent alors (Orchidées de la Vallée de la somme par ex.) ;

- **Des sécheresses estivales** qui affectent le développement des arbres hygrophiles comme le Chêne pédonculé (peuplements presque partout malades dans les forêts du sud picard) ou localement le Hêtre ; ils sont abattus plus tôt et remplacés par des espèces moins exigeantes en eau (chêne sessile).

- **L'augmentation des températures** créent des échauffements des eaux qui renforcent l'effet de l'eutrophisation des rivières et plans d'eau. Sous l'effet de l'eutrophisation, de nombreuses espèces végétales régressent ou disparaissent, comme le Faux Nénuphar pelté (*Nymphoides peltata*, sorte de petit nénuphar à fleurs blanches), totalement disparu de Picardie.

Les coups de vent et tempêtes à répétition, entraînent la création de nombreuses trouées en forêt (Compiègne Laigue en particulier), qui permettent à des espèces exotiques envahissantes de proliférer au détriment des chênes et hêtres locaux, comme le Cerisier tardif (*Prunus serotina*). Et générant aussi un fort rajeunissement des massifs forestiers, très préjudiciable à la biodiversité (disparition des vieux et très vieux peuplements, déjà rarissimes en Nord-Picardie).

Les sécheresses aussi ont généré des changements de pratiques sylvicoles récentes qui sont très dommageables pour la biodiversité végétales (et animale) : la sylviculture dynamique. Elle vise à limiter la concurrence des arbres pour l'eau en éclaircissant et rajeunissant les peuplements. Conséquence dans nos régions : l'explosion des ronciers partout sur les sols riches, qui, favorisés par la mise en lumière, recouvrent densément les sous-bois, faisant disparaître ou régresser les plantes et les champignons de la strate herbacée, étouffés par les ronces.

Pour en savoir plus :

<http://www.fne.asso.fr/>

www.coalition21.org

<http://www.solagro.org/site/393.html>

<http://obs.picardie-nature.org/>